



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/516  
6 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 6 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention le texte de la déclaration  
publiée par le Président de la réunion des ministres des affaires étrangères du  
G-8 qui s'est tenue au Centre de Petersberg, le 6 mai 1999.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

Déclaration publiée par le Président de la réunion des ministres  
des affaires étrangères du G-8 qui s'est tenue au Centre de  
Petersberg, le 6 mai 1999

1. Les ministres des affaires étrangères du G-8 ont adopté les principes généraux suivants concernant la solution politique de la crise du Kosovo :

- Arrêt immédiat et vérifiable de la violence et de la répression au Kosovo;
- Retrait du Kosovo des forces militaires, paramilitaires et de police;
- Déploiement au Kosovo d'une présence internationale effective, civile et de sécurité, approuvée par l'Organisation des Nations Unies, capable de garantir la réalisation des objectifs communs;
- Mise en place d'une administration provisoire pour le Kosovo, à définir par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, destinée à assurer les conditions d'une vie pacifique et normale à tous les habitants du Kosovo;
- Retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées et libre accès des organisations d'aide humanitaire au Kosovo;
- Un processus politique en vue de l'établissement, à titre provisoire, d'un accord-cadre politique prévoyant une autonomie substantielle pour le Kosovo, qui tienne pleinement compte des accords de Rambouillet et des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et la démilitarisation de l'UCK;
- Approche globale du développement économique et de la stabilisation de la région en crise.

2. Aux fins de l'application de ces principes, les ministres des affaires étrangères du G-8 ont chargé leurs directeurs politiques d'élaborer les éléments d'une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

3. Les directeurs politiques établiront un plan prévoyant de nouvelles mesures concrètes en vue d'une solution politique de la crise du Kosovo.

4. La présidence du G-8 informera le Gouvernement chinois des résultats de la présente réunion.

5. Les ministres des affaires étrangères se réuniront de nouveau en temps voulu pour faire le point des progrès accomplis.

-----